

Lausanne, le 2 février 2016

**Remarques au sujet du procès-verbal d'audition des opposants à l'extension de la  
carrière du Mormont, modification du PAC N° 308, séance du 4 novembre 2015**

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,

J'accuse réception de votre courrier daté du 28 janvier 2016 et vous remercie d'avoir attiré mon attention sur les aspects formels du procès-verbal. Dans ce contexte, je me permets de relever que mon prénom n'est pas Michel mais Nicolas.

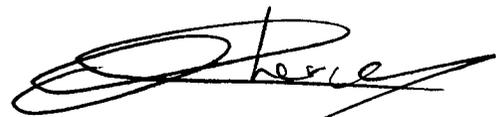
Le nom M. Delafontaine ne figurait pas sur les feuilles de présence que nous vous avons distribuées le jour de la séance. J'ai maintenant pris note de sa présence.

En ce qui concerne les aspects de fond, je rappelle ce qui a été dit en séance, soit que le but du procès-verbal est de retracer les grandes lignes des discussions et non pas de reprendre en détail chacune des sensibilités ou des opinions exprimées.

Il s'agissait ainsi essentiellement de pouvoir échanger de vive voix sur les différents points de vos oppositions en essayant de répondre aux questions soulevées et d'apporter des explications sur les travaux des différents services de l'Etat dans ce dossier. Cela étant, vos écritures sont suffisamment complètes pour que la Cheffe du Département puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Je veillerai bien entendu à ce que vos remarques concernant le procès-verbal soient également prises en compte lors de la décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.



Nicolas Chervet  
Secrétaire général